



Installation de la CAPL des Professeurs Certifiés

Déclaration liminaire des élus nationaux SNES-SNESup-FSU

20 avril 2015

Monsieur le Vice Recteur,

L'installation de la CAPL aujourd'hui marque un changement important dans la gestion du personnel de l'Éducation Nationale mis à la disposition du Ministère de l'Éducation de la Polynésie Française. Le transfert des compétences du MEN vers le Vice Rectorat, de la CAPN vers la CAPL ne doit pas cependant entraîner de rupture dans la gestion des carrières mais poursuivre les pratiques raisonnées mises en place au fil des ans par le 29^{ème} rectorat.

La composition de la CAPL résulte des élections professionnelles de décembre 2014. Le SNES FSU qui a pour ambition la réussite de tous les élèves, la défense de moyens budgétaires à la hauteur de ce défi et la défense des personnels et de leur métier a obtenu 11 sièges sur 19. Les personnels de l'Éducation Nationale ont donc conforté le SNES FSU comme organisation syndicale majoritaire en lui accordant ici et en lui renouvelant au niveau national sa confiance.

1. Bilan des élections professionnelles de décembre

Il est nécessaire de revenir sur le déroulement de ces élections et sur le sens particulier de cet acte démocratique mis en place pour la première fois au niveau local.

En effet, pour ceux parmi nous qui ont un diplôme du baccalauréat obtenu au lycée Paul Gauguin, Taaone ou Lamennais mais délivré par « l'académie de Paris », pour ceux qui ont fait partie des quotas étudiants DOM-TOM mais ont difficilement trouvé un internat faute de place pour les TOM, pour ceux qui ont fini par être accueillis par la Cité Internationale plus connue sous le nom de Cité Universitaire, pour ceux qui ont été stagiaires à l'IUFM du Pacifique et de Nouméa sis rue des Remparts, pour ceux qui ne connaissent le MEN que sous les termes étranges de DPE, B2 ou 29^{ème} base, pour ceux qui ne pouvaient passer ni mention ni certification complémentaire faute d'académie, pour ceux qui sur www.education.gouv.fr découvrent la carte de toutes les académies

mais n'arrivent pas, faute de lien, à cliquer sur Polynésie Française, pour ceux là et pour tous les personnels enseignants, l'élection en 2014 confère au Vice Rectorat de Polynésie française de nouvelles responsabilités. Lors de l'examen au CTM du projet de déconcentration des actes de gestion au vice-recteur, le SNES-FSU a émis un vote défavorable et de fortes réserves au vu des dysfonctionnements qui ont cours dans d'autres Vice-rectorats qui ont les mêmes prérogatives. Gageons que ce moment historique que constitue la création de cette CAPL soit l'occasion de poursuivre une gestion des personnels emprunte d'équité et d'égalité. Les élus du SNES-FSU y seront vigilants.

Le processus électoral ne s'est pas déroulé sans flottements ni difficultés. La longue phase de validation des candidatures a mis au jour des situations administratives étonnantes comme celle de collègues hors classe signalés administrativement comme stagiaires. La période de vote fut quant à elle particulièrement laborieuse du fait de la complexité de la procédure de vote qui peut se résumer ainsi : faire fonctionner sa messagerie professionnelle, se connecter à un espace électeur et créer son mot de passe électeur, accuser réception dans son établissement de la notice papier de vote contenant l'identifiant électeur, et enfin voter avec son identifiant et mot de passe électeur. Le terme « résumer » est donc ici ironique car la dématérialisation du vote n'a aucunement simplifié le vote mais découragé de nombreux électeurs. Des dysfonctionnements ont également empêché une partie de nos collègues de voter car l'*adresse mail pro* donnée par le Vice Rectorat à partir du mois de juillet ne concordait pas avec l'*adresse mail professionnelle* de l'espace électeur du MEN qui était nécessaire pour accéder au vote. Cette non concordance des adresses a concerné en particulier les femmes mariées mais aussi les collègues ayant un prénom ou nom composés.

Dans les établissements, les chefs d'établissement n'ont pas installé de « climat électoral » comme le préconisait le ministère pour encourager la participation des collègues. L'affichage a été presque inexistant, ne donnant que peu de lisibilité au vote. Aucun panneau électoral n'était prévu, les ordinateurs dédiés au vote ont été installés au dernier moment. La campagne de communication du ministère (« *mon vote ne compte pas pour des prunes* ») a été aussi frugale que son affiche.

En Polynésie Française, en raison des connexions internet fluctuantes selon les heures, les îles et les atolls, le vote électronique n'est pas seulement un acte citoyen mais un acte de bravoure et de ténacité. Sur 882 professeurs certifiés et AE inscrits, il y a eu 440 votants qui ont réussi à surmonter les difficultés techniques soit un taux de participation de près de 50%. Ce taux honorable de participation montre tout de même que la moitié des enseignants n'ont pas participé au vote.

Pour augmenter ce taux de participation, il faut donc repenser les modalités et l'organisation du scrutin pour relier le vote professionnel au lieu de travail. Le SNES-FSU demande à l'avenir un dispositif simplifié permettant le vote sur le lieu de travail, rendant cet exercice démocratique solennel. Le face à face avec la machine a éloigné l'acte de voter du lieu de travail, l'a enfermé dans la sphère privée et l'isole du cadre professionnel collectif.

Repenser les modalités et l'organisation du scrutin ne sera pas suffisant. Il faut aussi redonner toute son ampleur à la démocratie sociale. Un des facteurs de l'abstention des personnels n'est certainement pas étranger au contexte plus global de crise politique, économique et sociale, d'absence de perspective qui, sur un autre plan, conduit les citoyens à moins participer aux élections. De ce point de vue, mais spécifiquement dans notre secteur, l'absence de progrès concrets et tangibles depuis 2012 sur nombre de dossiers importants, les freins et l'inertie du pouvoir, les blocages... pèsent fortement. Trois dossiers sont emblématiques : la question des Obligations Règlementaires de Service ORS et des déclinaisons du décret d'août 2014, la réforme du collège, la question de la revalorisation de notre métier, tant salariale qu'au point de vue des conditions d'exercice et de travail.

2/ Le décret ORS et ses déclinaisons

La publication du décret d'août 2014 a permis d'acter nombre de principes sur notre métier :

- réaffirmation du caractère dérogatoire de l'organisation de nos missions ;
- réaffirmation des maxima hebdomadaires du service d'enseignement des professeurs, excluant toute globalisation ou annualisation, renforcement du caractère disciplinaire de notre service d'enseignement ;
- reconnaissance du travail dit « invisible » (préparation, évaluation et autres tâches effectuées par les professeurs), travail qui n'a pas, et n'a jamais eu, vocation à être quantifié ;
- reconnaissance du principe d'égalité entre toutes les heures et, par le système de pondération, de la lourdeur spécifique de certaines charges de travail...

La construction du futur décret indemnitaire concernant les « missions particulières » de l'article 3 du décret 2014-940 comporte des dispositions inacceptables pour la profession. En premier lieu, il est impératif de classer les types de missions envisagées en priorisant les missions indispensables à l'organisation des enseignements.

En second lieu, l'échelle des taux indemnitaires prévus (du quart de taux plein au triple taux) ainsi que les modalités d'attribution ne sont pas acceptables :

entre, d'un côté, un quart de taux dont la faiblesse confine au ridicule et, de l'autre, un triple taux qui servirait à prendre en compte une mission tellement importante qu'elle justifierait plutôt une décharge de service.

Alors que l'objectif politique affiché par le MEN était de rendre plus transparente l'attribution d'indemnités actuellement à la discrétion des chefs d'établissement, l'ensemble du projet et son architecture reviennent à leur donner des moyens de pression sur les enseignements disciplinaires, de caporalisation des professeurs, et entraînent des risques considérables d'inégalité entre établissements, incompatibles avec l'idée même du métier que porte la profession. Il faut donc revoir et l'architecture et le contenu de ce projet de décret indemnitaire.

Les projets de circulaires d'application, quant à eux, sont pour un part en rupture avec les orientations portées par le ministère lors des conclusions du Groupe de Travail sur le métier enseignant : le système indemnitaire est privilégié au détriment de la décharge de service en ce qui concerne les missions particulières, volonté d'étendre les missions liées à d'autres que celles déjà définies dans nos statuts ou dans le code de l'éducation.

3/ La réforme du collège

Le SNES FSU a soutenu la refondation du collège mais ne peut accepter une réforme qui dérègle les horaires disciplinaires et ne garantit plus l'égalité de tous les élèves dans l'enseignement. L'interdisciplinarité (EPI) et l'accompagnement personnalisé vont être mis en place sans moyen de concertation et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaires. La langue vivante 2 va être introduite dès la 5e avec des horaires insuffisants, alors que la majorité des sections bilangues serait supprimée. Les horaires de SVT, de technologie et de sciences physiques seront globalisés en 6ème sans qu'on sache quel enseignant prendra en charge cet enseignement. L'enseignement des langues régionales et des langues anciennes est menacé car il ne peut être maintenu, avec des horaires amputés, que si l'EPI correspondant est mis en place au préalable. Il y a un risque de concurrence entre les disciplines et les collègues.

L'avenir des 5 langues régionales de la Polynésie est donc bien sombre. Les efforts concentrés sur le premier degré et les manifestations éclatantes de orero ne trouveront pas de continuité dans le secondaire à moins de favoriser les EPI couleur locale. Le Reo s'éloigne de l'école, de la famille faute de revalorisation scolaire pour n'être plus que la langue des manifestations folkloriques ou des cultes religieux.

Une réforme du collège est nécessaire, mais pour le SNES, elle suppose :

- la baisse significative des effectifs par classe ;
- des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux, non globalisés et garantissant des dédoublements dans toutes les

disciplines;

- des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation ;
- des langues vivantes et régionales confortées ;
- le maintien des enseignements de latin et grec ;
- une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des vies scolaires renforcées ;
- et enfin le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.

4/ La revalorisation de nos professions et de nos métiers

La crise de recrutement que connaît le 2nd degré et sur laquelle la FSU n'a cessé d'alerter bien avant 2012, est sans précédent. Le gouvernement central doit maintenant en prendre la mesure et mettre en place les dispositions pour y remédier et revaloriser le métier enseignant dans toutes ses dimensions.

Cette revalorisation doit passer par une amélioration des conditions de travail et d'emploi. La diminution du nombre d'élèves par classe en est un des éléments. Un autre point consisterait à ouvrir des postes et diminuer le nombre d'HSA qui en Polynésie atteint des taux inflationnistes. Enfin, l'ouverture de postes au concours de lettres-tahitien est une urgence lorsque l'on voit le nombre de postes vacants et le choix désespéré des vacataires de passer le CAPES interne ou réservé de lettres modernes qui leur offre plus de chances de sortir de la précarité que l'unique poste ouvert cette année dans leur discipline universitaire.

La revalorisation du métier ne saurait exister sans une réelle revalorisation salariale. Pour le SNES, elle s'articule autour de deux axes : l'agrégation revalorisée comme corps de référence pour tous les enseignants du second degré et la carrière à un rythme unique, parcourue en vingt ans et intégrant les indices de l'actuelle hors classe dans la classe normale.

Le rétablissement de la formation initiale des stagiaires, que le SNES revendiquait, s'est mis en place de façon chaotique et catastrophique. La confusion est entretenue entre la validation du M2 et la validation du stage, conduisant des ESPÉ à demander la validation de certains UE de M2 à des fonctionnaires stagiaires disposant déjà d'un M2. Par ailleurs, l'absence de formation pour les stagiaires qui disposent déjà d'une expérience est inadmissible. Ces collègues n'auront donc jamais eu de formation professionnelle, ce qui ne présente pas d'avancée par rapport à la situation d'avant 2012. Le SNES revendique, pour ces personnels, une formation initiale spécifique.

Conclusion :

Pour conclure, le SNES FSU au cours de la phase électorale puis de l'installation des CAPL a pris la mesure des difficultés qu'ont rencontré les services du Vice Rectorat de Polynésie. Ce transfert de compétence entre le Ministère de l'éducation nationale et le Vice-rectorat aurait sans doute gagné à obtenir plus de moyens et de temps.

Les élus des personnels que nous sommes découvrent aussi la tâche que représentent les commissions administratives. Nous aurons à cœur de travailler avec la DGRH dans le respect des règles préalablement discutées et en ayant à l'esprit la défense des intérêts de nos collègues dans un cadre statutaire.

Nous ne doutons pas que le Vice-rectorat et ses services mettront tout en œuvre pour que nous puissions exercer notre rôle de commissaires paritaires de la meilleure façon qui soit, et que le paritarisme pourra s'exercer normalement sur le Territoire de Polynésie. Il nous semble donc indispensable d'avoir communication en début d'année scolaire d'un calendrier des opérations de gestion, et d'être en possession, dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur de la CAPL, de documents fiables et complets.

Dans l'esprit de dialogue qui doit tous nous animer, le SNES FSU vous demande par ailleurs la tenue de Groupes de Travail sur des points précis, à commencer par le barème d'accession à la Hors-classe sur lequel nous allons commencer à travailler aujourd'hui.

Papeete, le 20 avril 2015

Les élus des professeurs certifiés

SNES-SNESup-FSU